



**MAIRIE**  
de  
**NOAILHAC**

Téléphone 05 63 50 50 05

Le 24 aout 2017

Madame, Monsieur,

L'état des vitraux de l'église Notre-Dame de Noailhac nécessite une restauration : des pièces de verre ont perdu de leur couleur ou ont disparu, des parties sont à refaire, tout comme les protections extérieures grillagées.

Afin de réaliser des travaux indispensables et compte tenu de la situation financière de la commune, la Mairie de Noailhac et le Conseil Paroissial ont décidé de faire appel à la générosité : une campagne de dons est lancée, en partenariat avec le Fondation du Patrimoine. L'entreprise qui a été retenue a évalué le coût des travaux à 32 212 € TTC.

Vous trouverez, ci-joint à ce courrier, un bon de souscription à retourner à la Fondation de Patrimoine (adresse indiquée sur le bon) ou à la mairie. Libeller les chèques à l'ordre de : **Fondation du patrimoine – Église de Noailhac (81490)**.

Votre don donnera droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% de son montant.

Le succès de cette souscription conditionne la concrétisation de ce projet visant la conservation de notre patrimoine.

La Mairie de Noailhac et le Conseil Paroissial remercient par avance les donateurs.

La Mairie



Le Conseil Paroissial

**Bulletin de don à renvoyer à :**
 FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
 11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

 Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/52861](http://www.fondation-patrimoine.org/52861)

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration et à la valorisation des vitraux de l'église Notre Dame de NOAILHAC et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Eglise de Noailhac (81490) »**

**Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une réduction d'impôt** (la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

**Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :**

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

**Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).**

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations figurant sur le chèque (nom et adresse de l'émetteur).**

NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....  
 ..... CP Ville : .....

*Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes avant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*



Au sud-est de Castres, sur les contreforts des massifs du Sidobre et d'Anglès, le village tarnais de Noailhac est traversé par la rivière Durenque, sur les rives de laquelle s'élève l'église paroissiale dédiée à Notre Dame. Le portail roman de cet édifice religieux témoigne de l'ancienneté du monument qui en a gardé la structure de base. Au XIX<sup>e</sup> siècle, une campagne de rénovation a contribué à la préservation de son intérieur, caractérisé par un mobilier de qualité ainsi qu'un précieux décor ; En particulier, les onze vitraux qui garnissent les baies ont été conservés et forment un ensemble homogène. En effet, mis en place entre 1850 et 1898, leur fabrication est l'œuvre de célèbres maîtres-verriers de Toulouse et du Puy-en-Velay. Leurs signatures, les dates de pose et les noms des donateurs sont également mentionnés. Sur l'un d'eux figurent les armoiries de la famille Barbara de la Belotterie de Boisséson, noblesse de la région qui a marqué de son empreinte l'histoire de France et de Russie. Cependant, en certains endroits, des pièces de verre ont hélas perdu de leur couleur ou ont disparu en raison de l'usure du plomb et des soudures. En conséquence, ces vitraux nécessitent d'être restaurés tout comme leurs protections extérieures grillagées. **Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir ce projet d'exception afin que l'église Notre Dame retrouve ainsi son éclat intérieur, en parfaite harmonie avec la voûte en bois refaite après les guerres de religion.** Ce détail architectural présente un caractère majestueux grâce à sa forme carénée et à sa décoration polychrome de peintures, médaillons et trompe-l'œil datant de 1835 – 1845, attribuées à l'atelier italien Céroni.